



Aides financières et matérielles : faire vivre le droit aux vacances pour tous & toutes



Les EEUDF sont un mouvement ouvert à tous et à toutes, cependant... nous faisons le constat que nos membres viennent de milieux sociaux plutôt homogènes. Nous souhaitons ouvrir les portes de nos groupes à des publics plus diversifiés socialement... mais le coût de nos activités, et du matériel nécessaire pour les activités scoutées, peuvent être une vraie barrière pour certaines familles !

De nombreux moyens existent, au sein du mouvement et en-dehors, pour permettre à chaque famille de bénéficier d'aides financières et matérielles. Mais lorsque les familles ne les demandent pas, nous n'avons pas toujours le réflexe de les mettre en place ! N'oublions pas qu'il est plus difficile de demander de l'aide que d'en proposer. Ainsi **c'est à nous, responsables et groupes locaux, de proposer systématiquement, pendant l'année et à l'occasion du camp, tous les outils d'aide matérielle et financière existants.**

Objectif :

Permettre à tous et toutes de vivre le scoutisme unioniste, quelles que soient leurs ressources financières

1 Comment faire ?

Les aides financières du Mouvement

- **Les cotisations** : depuis 2019, le montant des cotisations est calculé en fonction du quotient familial (donc des moyens) de chaque famille. De plus, il existe toujours un tarif solidarité, disponible sur simple demande, pour les familles les plus modestes. Il n'y a pas de contrôle : chaque famille déclare le quotient familial qui lui correspond. C'est important de bien expliquer aux parents que ces tarifs sont pensés exprès pour s'adapter aux revenus de chacun !
- **Le Fonds National de Solidarité** : il s'agit d'une aide interne aux EEUDF, qui s'adresse aux enfants, mais aussi aux responsables, pour toutes les activités (année, camp, stages de formation). Elle n'a pas pour objectif de couvrir 100% du coût des activités, mais de compléter le montant payé par les familles et les autres dispositifs de solidarité (groupe local, paroisse...). Les demandes peuvent être formulées très facilement via le SI, par le chef d'unité.
- **Les tarifs modulés pour le camp**. Un camp peut avoir trois tarifs présentés aux familles : un tarif normal, payé pour la majorité des enfants ;



Contact : Si tu rencontres des difficultés ou que tu as besoin d'un conseil ou d'un accompagnement sur l'un de ses points, tu peux t'adresser au Pôle Administratif & Finances

contact@eeudf.org

01 42 70 52 20

un tarif réduit, pour les familles les plus modestes et les familles nombreuses ; et un tarif soutien, pour les familles les plus aisées. Par exemple, 350 euros tarif normal, 300 euros tarif réduit, 400 euros tarif soutien. Attention : votre budget doit rester équilibré ! Il doit normalement y avoir autant de tarifs soutien que de tarifs réduits. Vous pouvez aussi proposer aux familles de payer le camp en plusieurs fois, mais pas plus tard que le mois d'août, car après, vos comptes sont clôturés !

- **Les aides du groupe local** : Certains groupes locaux proposent des aides aux familles, n'oubliez pas d'en parler à votre Trésorier de Groupe Local si des familles ont des difficultés !

Les aides financières hors-Mouvement

- **Chèques-vacances** : Il est possible de régler nos camps en chèques vacances. Pour cela, rien de plus simple : cherchez « bordereau chèques vacances » sur la bibliothèque numérique, remplissez le coupon, et envoyez le tout au Secrétariat National !
- **D'autres aides existent**, qui sont des cas particuliers :

Des aides proposées par les comités d'entreprise des parents ;

Des aides proposées par la CAF : De nombreuses familles allocataires de la CAF bénéficient des Aides aux Temps Libres (aussi appelées VACAF, Bons Caf etc.).

- **Les remboursements de transport** : Pour les familles, le coût du transport jusqu'au camp peut représenter beaucoup d'argent ! Le prix des transports doit impérativement être intégré à vos budgets de camp, et des fiches de remboursement des transports (disponibles sur la bibliothèque numérique -> « Note de frais ») systématiquement proposées aux familles. Si les familles ne souhaitent pas se faire rembourser, elles peuvent demander à faire un abandon de frais : elles recevront une déduction d'impôt de 66% de l'équivalent du montant dépensé.

La Caf informe les familles en début d'année de leurs droits en matière d'aides aux vacances. Ces aides sont accordées aux familles sous conditions de ressources et permettent de financer une partie des tarifs des camps. Le mode de gestion de ces aides varie d'une CAF à l'autre. Afin que votre groupe puisse mettre en place ces aides merci d'envoyer un mail à : subventions@eeudf.org

Des aides proposées par les paroisses.

Pour que les parents puissent bénéficier de ces aides, il vous suffit de faire une attestation de participation, qui doit comporter les dates, le lieu, et le numéro de déclaration du camp.

2 Idées et réflexes à noter et adopter

Dans l'année

- Bien expliquer aux parents la grille tarifaire des cotisations indexée sur le quotient familial ;
- Pour que le coût du matériel ne soit pas un frein pour les familles, proposer en début d'année et/ou avant le camp une bourse d'échanges / de prêt / de revente à prix modiques de matériel scout entre les familles : chemises, duvets, chaussures de marche...
- Organiser des opérations (ventes de gâteaux, de calendriers, explo « sponsorisée » au kilomètre...) pour réduire le coût global du camp.

Avant le camp

- Faire un budget de camp impliquant un tarif réduit et un tarif soutien ;

- Présenter tous les dispositifs d'aide aux familles lors de la réunion de présentation du camp ;
- Faire les demandes au FNDS, idéalement au moins deux mois avant le camp ;
- S'assurer, discrètement, qu'aucun enfant ne participe pas au camp pour des raisons financières : appeler les familles des enfants non inscrits...

Pendant et après le camp

- Si le transport est effectué en covoiturage : à l'arrivée des parents, au début et à la fin de camp, avoir imprimé des fiches de frais pour chaque parent, les leur donner systématiquement ;
- Remplir les attestations de présence pour les parents ayant bénéficié d'aides (CAF, comités d'entreprise...).